



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 4205

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'analyse faite à l'égard de la situation de la SNCF par la publication société civile (n° 16, juillet 2002). Après celle de France Télécom, l'analyse de la situation financière de la SNCF semble accablante puisque celle-ci est largement déficitaire. Il lui demande les perspectives de son action ministérielle afin que la représentation nationale et les contribuables français soient informés à l'égard de ce dossier comme vient de le faire l'IFRAP, en publiant à son initiative un dossier comparatif de la SNCF à l'égard des principaux pays européens.

Texte de la réponse

La SNCF, à l'image de la plupart des autres entreprises de transports ferroviaires en Europe, subit actuellement directement les effets d'une conjoncture économique défavorable, en particulier pour ce qui concerne l'activité de transport de marchandises. A ce titre, la situation de la SNCF est comparable à celle de ses principales concurrentes européennes. La SNCF avait renoué, en 2000, avec une situation financière équilibrée. Depuis, ses comptes se sont détériorés. Pour 2002, la situation financière de la SNCF sera très dégradée, avec un résultat d'exploitation très largement négatif. L'endettement de l'entreprise restera cependant inférieur au niveau de 7,5 milliards d'euros, qui est l'engagement de son président devant les pouvoirs publics. Le projet de budget de la SNCF pour 2003, qui a été adopté par son conseil d'administration le 29 janvier dernier, prévoit une situation encore déficitaire, avec un déficit courant de 144 MEUR en 2003. Il constitue la première étape d'un plan de redressement et de retour à l'équilibre des comptes de l'entreprise, qui s'inscrit dans le « projet industriel » de la SNCF pour les trois prochaines années, et qui a fait l'objet de discussions approfondies au sein de l'entreprise l'année passée. Pour ce faire, la SNCF doit tout d'abord abaisser son point mort, rendre son appareil de production plus flexible et plus efficace. Elle doit également améliorer la qualité de son service, en particulier sur le fret, afin d'être en mesure de conquérir de nouvelles parts de marché. Enfin, l'Etat travaille, avec RFF et la SNCF, à l'évolution des grands équilibres du secteur ferroviaire, pour le stabiliser dans son ensemble, et donner à la SNCF une meilleure visibilité financière.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4205

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 octobre 2002, page 3419

Réponse publiée le : 21 avril 2003, page 3181